



Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MSDS Version: E03.04

Date d'émission: 13/02/2018

Blend Version: 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages
Code du produit : W61479

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit d'entretien.
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents dispersants d'aérosol

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium
Industriepark-West 46
9100 Sint-Niklaas - Belgium
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56
msds@wynns.eu - www.wynns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45 (NL FR EN DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 H222;H229
Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H336
Aquatic Chronic 2 H411

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols.

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:(Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents):

Composant	%
hydrocarbures aliphatiques	>=30%

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	(N° CE) 927-510-4 (N° REACH) 01-2119475515-33	25 - 50	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane	(N° CE) 931-254-9 (N° REACH) 01-2119484651-34	25 - 50	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Acétone	(N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2 (N° Index) 606-001-00-8 (N° REACH) 01-2119471330-49	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
n-Hexane	(N° CAS) 110-54-3 (N° CE) 203-777-6 (N° Index) 601-037-00-0 (N° REACH) 01-2119480412-44	1 - 2,5	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361f Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Cyclohexane	(N° CAS) 110-82-7 (N° CE) 203-806-2 (N° Index) 601-017-00-1 (N° REACH) 01-2119463273-41	0,1 - 1	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	(C >= 50) Eye Irrit. 2, H319	
n-Hexane	(N° CAS) 110-54-3 (N° CE) 203-777-6 (N° Index) 601-037-00-0 (N° REACH) 01-2119480412-44	(C >= 5) STOT RE 2, H373	

Texte complet des phrases H: voir section 16

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter éventuellement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Puisqu'il s'agit d'un conditionnement en aérosol, l'ingestion de grandes quantités est improbable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peau sèche. Teint rouge. Picotements/irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. de la poudre ABC. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. des vêtements de protection. Déversements importants/en espace confiné : appareil à air comprimé.
--------------------------	--

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Rester du côté d'où vient le vent. Eviter que le produit ne s'écoule vers les points bas. Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conforme à la réglementation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : < 45 °C

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart de la chaleur.

Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ventilation au niveau du sol. Local à l'épreuve du feu.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conforme à la réglementation. Etiquetage selon.

Matériaux d'emballage : Emballages pour gaz sous pression (emballages pour aérosol).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol (64-17-5)

Belgique Valeur seuil (mg/m³) 1907 mg/m³

Belgique Valeur seuil (ppm) 1000 ppm

Acétone (67-64-1)

UE IOELV TWA (mg/m³) 1210 mg/m³

UE IOELV TWA (ppm) 500 ppm

Belgique Valeur seuil (mg/m³) 1210 mg/m³

Belgique Valeur seuil (ppm) 500 ppm

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acétone (67-64-1)

Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	2420 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	1000 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	1210 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	510 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	2420 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	1020 ppm
Hongrie	AK-érték	1210 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	2420 mg/m ³

n-Hexane (110-54-3)

Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	72 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm

Cyclohexane (110-82-7)

Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	350 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100 ppm

Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée 300 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 2085 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale 149 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 447 mg/m³

A long terme - effets systémiques, cutanée 149 mg/kg de poids corporel/jour

hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée 13964 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 5306 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale 1301 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 1131 mg/m³

A long terme - effets systémiques, cutanée 1377 mg/kg de poids corporel/jour

éthanol (64-17-5)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets locaux, inhalation 1900 mg/m³

A long terme - effets systémiques, cutanée 343 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 950 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets locaux, inhalation 950 mg/m³

A long terme - effets systémiques, orale 87 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 114 mg/m³

A long terme - effets systémiques, cutanée 206 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) 0,96 mg/l

PNEC aqua (eau de mer) 0,79 mg/l

PNEC aqua (intermittente, eau douce) 2,75 mg/l

PNEC (Sédiments)

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

éthanol (64-17-5)

PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,63 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	580 mg/l

Acétone (67-64-1)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	2420 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	186 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1210 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	62 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	200 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	62 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	10,6 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1,06 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	21 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	30,4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3,04 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	29,5 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

n-Hexane (110-54-3)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	11 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	75 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	16 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	5,3 mg/kg de poids corporel/jour

2-Propanol (67-63-0)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	888 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	500 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	26 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	89 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	319 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	140,9 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	140,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	140,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	140,9 mg/l

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2-Propanol (67-63-0)

PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	552 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	552 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	28 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	160 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	2251 mg/l

Cyclohexane (110-82-7)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	700 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	700 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	2016 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	700 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	700 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	412
Aiguë - effets locaux, inhalation	412 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	59,4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	206 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1186 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	206 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,207 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,207 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,207 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,627 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3,627 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,99 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	3,24 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Équipement de protection individuelle

: Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Protection des mains

: Caoutchouc nitrile. Néoprène. Caoutchouc butyle. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aérosol.

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
indice de réfraction	:
Point de fusion	: < -20 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 56 - 95 °C
Point d'éclair	: < -18 °C
Température d'auto-inflammation	: 370 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 190 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique @20°C	: 704 kg/m ³
Solubilité	: partiellement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	:
Viscosité Index	:
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 100 %
Indications complémentaires	: Propriétés physiques et chimiques du produit active sans gaz. Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Stable dans les conditions normales. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
----------------	--------------

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

DL50 orale rat	> 5840 mg/kg de poids corporel Charles River CD
DL50 cutanée rat	> 2800 (\leq 3100) mg/kg de poids corporel Charles River CD
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 23,3 mg/l/4h Wistar
ATE CLP (voie cutanée)	3100 mg/kg de poids corporel

hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane

DL50 orale rat	16750 mg/kg de poids corporel Long-Evans
DL50 cutanée lapin	3350 mg/kg de poids corporel New Zealand White
CL50 inhalation rat (mg/l)	259,354 mg/l/4h Long-Evans
ATE CLP (voie orale)	16750 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	3350 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	259,354 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	259,354 mg/l/4h

éthanol (64-17-5)

DL50 orale rat	10470 mg/kg @95%
CL50 inhalation rat (mg/l)	117 - 125 mg/l/4h Sprague-Dawley
ATE CLP (voie orale)	10470 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	117 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	117 mg/l/4h

Acétone (67-64-1)

DL50 orale rat	5800 mg/kg Sprague-Dawley
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg New Zealand White
CL50 inhalation rat (mg/l)	76 mg/l/4h Carworth Farms-Nelson
ATE CLP (voie orale)	5800 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	76 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	76 mg/l/4h

n-Hexane (110-54-3)

DL50 orale rat	16000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley
DL50 cutanée lapin	3350 mg/kg de poids corporel New Zealand White

Cyclohexane (110-82-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 19,07 mg/l/4h Sprague-Dawley
CL50 inhalation rat (ppm)	> 5540 ppm/4h Sprague-Dawley
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucun renseignement disponible. Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.
Ecologie - eau	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

CL50 poisson 1	> 13,4 mg/l @96h Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	48h 3 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	72h 10 - 30 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

CL50 poisson 1	96h 12,51 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	48h 23,22 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	72h 13,56 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

éthanol (64-17-5)

CL50 poisson 1	96h 14200 mg/l Pimephales promelas
CL50 autres organismes aquatiques 1	48h 5012 mg/l Ceriodaphnia dubia

Acétone (67-64-1)

CL50 poisson 1	96h 5540 mg/l oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	48h 7635 mg/l Daphnia cucullata
NOEC chronique algues	8d 530 mg/l microcystis aeruginosa

Cyclohexane (110-82-7)

CL50 poisson 1	96h 4,53 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	48h 0,9 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	72h 3,4 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC (aigu)	72h 0,9 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Persistance et dégradabilité Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

éthanol (64-17-5)

Persistance et dégradabilité biodégradable. Facilement biodégradable dans l'eau.

Acétone (67-64-1)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

éthanol (64-17-5)

Log Kow -0,35
Potentiel de bioaccumulation Peu bioaccumulable.

Acétone (67-64-1)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Acétone (67-64-1)

Ecologie - sol Devrait être très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer en centre de traitement agréé. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
15 01 11* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AEROSOLS

Description document de transport (ADR) : UN 1950 AEROSOLS, 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 2

Risque subsidiaire (IMDG) : 2.1

Risque subsidiaire (IATA) : 2.1

Étiquettes de danger (ADR) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Dispositions particulières (ADR) : 190, 327, 344, 625

Catégorie de transport (ADR) : 2

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D

Quantités limitées (ADR) : 1l

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-D, S-U

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 203

Instruction "passenger" (ICAO) : 203/Y203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Brake and Clutch Cleaner (Aerosol) - Nettoyant Freins et Embrayages

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit